



## Accord de consortium inter - établissements

Pour le développement d'une filière francophone de formation à l'architecture et au paysage en partenariat avec l'université de Hanoi, Vietnam

Entre

L'école nationale supérieure d'architecture de Normandie, ci-après dénommée « ENSA Normandie », représentée par sa directrice Fabienne FENDRICH ;

Et

L'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse, ci-après dénommée « ENSA Toulouse », représentée par sa directrice Monique REYRE ;

Et

Et l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, ci-après dénommée « ENSAP Bordeaux », représentée par son directeur Martin CHENOT ;

Conjointement désignées ci-après « les ENSA(P) » ;

Il est signé un accord de consortium en vue du développement et de la valorisation d'une filière francophone de formation à l'architecture et au paysage en partenariat avec l'université de Hanoi au Vietnam portant sur les éléments suivants :

### **Préambule : rappel historique de la coopération**

Sur la base d'une coopération territoriale, l'ENSA Toulouse a construit un premier partenariat avec l'Université d'architecture de Hanoi à partir de 1992 qui a pris la forme d'un diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA). Cette formation post-master a pour vocation de former des professionnels de la ville à la maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre d'un développement durable, par l'acquisition de compétences concernant l'analyse urbaine et patrimoniale, le diagnostic, le montage d'opérations, la mise en forme et la conduite de projet.

A partir de 2010, l'agence universitaire de la francophonie (AUF) a ensuite soutenu la création d'une filière paysage dans le master architecture de l'université de Hanoi, compte-tenu des grands besoins du pays en cette matière. Cette formation, montée conjointement avec les ENSA(P) de Normandie, Toulouse et Bordeaux, a pour vocation d'aider l'université de Hanoi à élaborer sa propre approche dans le domaine du paysage en tenant compte des facteurs géographiques et culturels spécifiques à la région de l'ASEAN (association des nations de l'Asie du Sud-Est). Elle a pour objectif d'offrir aux étudiants une ouverture méthodologique à partir de l'expérience pédagogique des écoles françaises et d'assurer la formation de futurs enseignants Vietnamiens. Elle a fait l'objet d'une convention entre les ENSA de Toulouse, de Normandie et l'ENSAP Bordeaux. Ce master de statut Vietnamien a vocation à évoluer vers un master international.

Depuis 2015, cette offre de master et DPEA, constituée et éprouvée, est désormais complétée par une filière doctorale, elle aussi soutenue par l'AUF.

#### **Art. 1 : Objet :**

Les 3 ENSA signataires se constituent en consortium solidaire en vue de porter cette action de coopération scientifique avec l'université d'architecture de Hanoi au Vietnam, visant notamment au rayonnement de la francophonie et de la culture française à l'échelle de l'ASEAN.

#### **Art. 2 Engagements :**

Par cet accord, les ENSA signataires prennent l'engagement de coordonner leur action en matière de coopération avec l'université de Hanoi, de veiller à l'équité et à la bonne répartition des moyens investis et des bénéfices recueillis et à partager leurs informations et démarches entre elles, dès lors que cela concerne leur partenaire vietnamien ou les actions menées avec lui.

#### **Art. 3 Actions visées :**

Cet accord vise à proposer un enseignement de haut niveau continu du master au doctorat et porte notamment sur les actions suivantes :

- La filière Architecture Paysage (FAP) du cycle de master en architecture de l'Université d'architecture de Hanoi, filière francophone portant sur 5 semestres, comprenant une initiation au projet de paysage et aboutissant à un diplôme vietnamien ;
- Le Diplôme Propre aux Ecoles d'Architecture « patrimoine » (DPEA), considéré comme un diplôme de spécialisation francophone localisé à l'université de Hanoi, menant à un diplôme d'établissement français ;
- La filière doctorale, portant sur un programme de séminaires et d'encadrement doctoral, menant à l'obtention du diplôme français de docteur, délivré par une université française en association avec l'une des ENSA(P).

Il pourra être étendu à d'autres actions de formation, de recherche ou de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère, sous réserve de l'accord des parties.

Il concerne toutes les démarches et actions liées à la mise en œuvre, au développement et à la valorisation des actions précitées.

#### **Art. 4 : Responsabilités :**

Afin de mieux répartir les charges de gestion, la coordination de chacune des actions est confiée à l'un des établissements :

- L'ENSA Normandie assure la coordination du Master « Filière Architecture et Paysage » ;
- L'ENSA Toulouse assure la coordination du DPEA « Projet urbain, patrimoine et développement durable » ;
- L'ENSAP Bordeaux assure la coordination de la filière doctorale.

L'ENSA coordinatrice d'une action :

- Est l'interlocuteur privilégié de l'université de Hanoi pour ce qui concerne cette action ;
- Est chargée de coordonner l'action des ENSA(P) signataires de l'accord de consortium pour ce qui concerne cette action.

C'est elle qui a notamment en charge :

- L'organisation des réunions de coordination administrative et/ou scientifique pour cette action ;
- La coordination de l'élaboration du programme scientifique et/ou pédagogique ;
- La recherche des moyens spécifiques ;
- La production des éléments d'évaluation nécessaires ;
- La validation du planning des déplacements des enseignants et étudiants.

#### **Art. 5 : Partenaires**

Le partenaire principal objet de l'accord de Consortium entre les ENSA(P) est l'Université d'architecture de Hanoi.

Le Consortium agit en cohérence avec l'Agence Universitaire de la Francophonie, qui soutient ses actions et en accord avec les ministères de tutelle des ENSA(P) (le ministère de la culture et de la communication et celui de l'enseignement supérieur). Il inscrit son action en cohérence avec les orientations du ministère des affaires étrangères et au niveau local de l'ambassade de France.

Du point de vue universitaire, le Consortium associe d'autres partenaires en fonction des actions et notamment pour la construction de la filière doctorale :

- L'université fédérale de Toulouse
- L'université Bordeaux Montaigne
- La COMUE Normandie Université
- L'UMR-CNRS Passages
- L'université de Paris-Est
- L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

#### **Art. 6 : Gouvernance**

Les directeurs des ENSA(P) signataires forment le *comité de pilotage* des actions du Consortium. Ils se réunissent une fois par an pour faire le point sur les actions menées dans ce cadre.

Le comité de Pilotage peut associer ses partenaires et notamment le représentant de l'université d'architecture de Hanoi.

Les directeurs s'appuient d'une part sur leurs services des relations internationales et, d'autre part, sur les enseignants-chercheurs engagés dans les différentes actions.

Les enseignants-chercheurs et chercheurs constituent le *collège pédagogique et scientifique*. Ce collège se réunit en tant que de besoin, soit en formation plénière, soit en formation partielle s'il s'agit de ne traiter que d'une des actions.

### **Art. 7 : Communication**

Par cet accord, les ENSA signataires prennent l'engagement d'assurer l'information et la communication de toutes les actions portées dans ce cadre, et de présenter la coopération avec l'université de Hanoi comme une action coordonnée et complète, visant à favoriser le rayonnement de la culture francophone et l'échange interculturel avec les pays de la zone ASEAN.

Le Consortium pourra pour cela élaborer et diffuser des supports de communication présentant l'ensemble des actions portées conjointement et leur articulation sous forme d'une offre globale de formation francophone à l'international.

### **Art. 8 : Financement**

Les signataires s'engagent à participer au financement des actions de coopération de façon négociée entre eux, par apport sur moyens propres et par recherche de recettes et subventions.

### **Art. 9 : Durée**

Le présent accord est signé pour une durée de 3 ans. Il est reconductible tacitement.

Tout signataire peut en sortir par simple courrier à l'attention des autres signataires, sous réserve d'une discussion préalable en comité de pilotage visant à prendre en compte les conséquences de ce retrait et notamment au regard des aides et financements obtenus et des engagements pris dans la mise en œuvre des actions de coopération.

Fait à Paris le 29 Mars 2016

Martin Chenot

Directeur ENSAP Bordeaux

Fabienne Fendrich

Directrice ENSA Normandie

Monique Reyre

Directrice ENSA Toulouse